

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

COMMUNICATION N° 2023-01(DIR)

Date de convocation : 24 janvier 2023

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 9

Votants : 13

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-trois et le 9 février, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Étaient présents : Claude BONDIL, Alain DELSAUX, Lila DESJARDINS, Benoît GAUVAN, Robert GAY, Marcel GOSSA, Maurice JAYET (visioconférence), Marion MAGNAN, Michèle MOUTTE, Patricia PAUL (visioconférence), Serge PRATO, Laurie SARDELLA.

Objet : Relevé des décisions prises par le Bureau du 15 décembre 2022

Le président expose :

Les délibérations prises par le Bureau font l'objet d'une communication portée à la connaissance des membres du Conseil d'administration. En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir prendre acte des décisions prises, à l'unanimité, par le Bureau lors de la réunion du 15 décembre 2022.

Direction :

Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 25 novembre 2022

Groupement des Ressources Humaines :

Mise en œuvre pérenne du télétravail au sein de l'établissement

Le Bureau a adopté la mise en œuvre pérenne du télétravail à compter du 1er janvier 2023, après avis favorable du Comité Technique. Les conditions de mise en œuvre sont reprises dans la charte du télétravail qui devra être signée conjointement par l'autorité territoriale et les agents autorisés à télétravailler.

Groupement Finances :

Candidature du SDIS 04 au projet simple DIGITAL -AG

Le Bureau a autorisé le président à déposer la candidature du SDIS 04 au projet simple DIGITAL AG. Ce projet est destiné à aider les institutions publiques à sécuriser leurs données sensibles face à la recrudescence d'attaques cybernétiques.

Cette candidature au projet DIGITAL AG s'inscrit dans la continuité des démarches entamées par le SDIS 04 pour la protection de ses données sensibles. Le financement de ce projet serait le suivant :

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230209-COM-2023-01-DIR-AU
Date de télétransmission : 22/02/2023
Date de réception préfecture : 22/02/2023

AAP DIGITAL AG	149 851,88 €	75%
AUTOFINANCEMENT	49 950,63 €	25%
COUT TOTAL PROJET	199 802,51 €	100%

Candidature du SDIS 04 à l'Appel à projets « Prévention et gestion des risques naturels »

Le Bureau a autorisé le président à déposer la candidature du SDIS 04 au projet européen FEDER MASSIF ALPIN, ouvert jusqu'au 13 Avril 2023. Cet appel à candidature vise à soutenir les stratégies locales pluriannuelles de prévention et de gestion intégrées des risques naturels.

Le SDIS des Alpes de Haute Provence fait face aux aléas du réchauffement climatique et aux risques naturels qui en découlent et travaille à la révision du SDACR, afin d'optimiser sa couverture opérationnelle des risques naturels. L'adhésion à ce projet permettra de bénéficier de subventions pour les dépenses engagées au titre des études et de l'acquisition de matériels destinés à couvrir les risques naturels.

Le financement prévisionnel de ce projet serait réparti comme suit :

AAP MASSIF ALPIN	253 669,08 €	60%
AUTOFINANCEMENT	169 112,72 €	40%
COUT TOTAL PROJET	422 781,80 €	100%

Demande de subventions – Région SUD - PACA

Le Bureau a autorisé le président à déposer une nouvelle demande de subvention auprès de la Région dans le cadre de son plan « guerre du feu » pour les exercices 2022-2027.

Pour moderniser sa flotte d'engins de lutte, le SDIS 04 sollicite l'aide de la Région SUD pour financer un plan d'équipement annuel de C.C.F.M. Pour l'exercice 2023, il est attendu une subvention de 138000 € (60 % de la dépense pour l'acquisition du CCFM haute pression). Pour rappel le SDIS 04 a bénéficié en 2022 d'une subvention de 60 % pour l'acquisition de deux engins.

Sous-direction santé :

Convention relative à la collecte, au transport et au traitement des déchets d'activité à risques infectieux (DASRI)

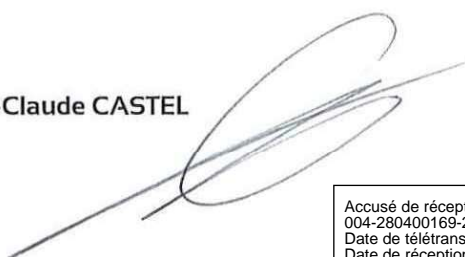
Le Bureau a autorisé la signature de deux conventions tripartites avec le Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud (CHICAS), le Groupement Hospitalier de Territoire 04 (GHT 04) et la société PROSERVE DASRI.

Ces conventions d'une durée d'un an, renouvelable trois fois par période identique précisent les modalités de dépôt des DASRI des centres d'incendie et de secours auprès des hôpitaux de Digne les Bains et Sisteron conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Les membres du Conseil d'administration ont pris acte de cette communication, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL



Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230209-COM-2023-01-DIR-AU
Date de télétransmission : 22/02/2023
Date de réception préfecture : 22/02/2023